

## Philosophie d'accompagnement

- ✓ Promouvoir les apprentissages (vie scolaire, professionnelle et quotidienne en s'appuyant sur des évaluations précises et régulières ainsi que des mises en situations (entreprises, associations culturelles, sportives...))
- ✓ Favoriser l'inclusion
- ✓ Mettre en œuvre des pratiques professionnelles en lien avec les recommandations de l'ANESM et l'HAS.

## Une pédagogie adaptée

La pédagogie adaptée s'appuie sur les particularités cognitives des personnes accueillies et correspond donc à :

- ✓ Une évaluation précise et incontournable des compétences et fragilités de chaque personne accompagnée.
- ✓ Une structuration physique de l'environnement favorisant des repères spatio-temporels.
- ✓ Des stratégies d'apprentissages spécifiques s'appuyant sur des techniques précises.

## Orientations MDPH

Une orientation prononcée par la MDPH est nécessaire pour intégrer le dispositif Tremplin. Vous devez compléter le formulaire d'orientation avec le **type d'accompagnement** souhaité (hébergement encore nommé administrativement Foyer de Vie, accueil de jour, ou Service d'Accompagnement à la Vie Sociale-SAVS) et de préciser **dispositif Tremplin**.

## Démarches d'admission

Dossier unique ARS du Conseil départemental 29 d'inscription en établissements et services pour personnes adultes handicapées à compléter et à retourner à :

Association « Les Genêts d'Or »

Commission d'admission

Cs 17942

29679 MORLAIX Cedex

Tél : 02.98.62.87.20

[commission.admission@lesgenetsdor.org](mailto:commission.admission@lesgenetsdor.org)

Joindre à l'envoi: le dossier unique, une lettre expliquant les axes de travail sur lesquels le jeune souhaite être accompagné ainsi que tous bilans, comptes rendus nous permettant d'avoir des éléments de compréhension de la situation.

  
LES GENÈTS D'OR  
*Passionnément solidaires*



LES GENÈTS D'OR

*Passionnément solidaires*

## Le Tremplin

Plateforme  
D'autonomisation  
Des jeunes.



7 rue Commandant Drogou

29200 Brest

02 29 02 18 50

[secretariat.tremplin@lesgenetsdor.org](mailto:secretariat.tremplin@lesgenetsdor.org)

## Agréments

Accompagnement de jeunes de 20 ans à 30 ans présentant des troubles envahissants du développement et/ou une déficience intellectuelle.

- ✓ 30 places d'hébergement
- ✓ 5 places d'accueil de jour
- ✓ 9 places de service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
- ✓ Durée d'accompagnement de 6 ans maximum.

## Notre mission :

- ✓ Jouer un rôle de passerelle entre la prise en charge du secteur de l'enfance et celle existante à l'âge adulte.
- ✓ Développer un mode d'accompagnement qui permette aux jeunes d'être dans une démarche d'apprentissage et de construction de leurs projets de vie.
- ✓ Faciliter les allers-retours entre différents types d'accompagnements, les expérimentations et les stages propices à la prise d'initiatives et à l'émancipation.

## Le Tremplin...

Le Tremplin dispose de trois modalités d'accompagnement. Celles-ci sont vues comme des supports à l'apprentissage et à la démarche d'autonomisation dans laquelle se place le jeune accompagné. Elles viennent répondre à son projet et se veulent évolutives.

### **Hébergement :**

- 19 chambres individuelles dans le bâtiment principal.
- 4 studios dans le bâtiment principal.
- 7 studios avec accès indépendant dans le manoir.

### **Accueil de jour :**

- Accueil 210 jours par an du lundi au vendredi de 10h à 17h

### **SAVS :**

Les jeunes accompagnés vivent en famille ou à leur propre domicile. Les professionnels interviennent sur rendez-vous au service, domicile, lieu de stage ou autre.

L'accompagnement des jeunes se réalise par des professionnels de l'éducatif, du soin, et de l'accompagnement professionnel.

**Situé au cœur de Brest, ce dispositif permet un accès facilité par l'utilisation des transports en commun à de nombreux services et infrastructures.**

## Nos axes de travail

Les prestations et activités proposées permettront de développer l'autonomie dans les domaines suivants :

- La gestion de la vie quotidienne
- La gestion du budget
- Les transports
- Les activités physiques
- Les loisirs et la culture
- Les apprentissages scolaires et professionnels.

## Contrats de séjour

**Des contrats de séjours à durée déterminée de 1 à 3 ans renouvelables pour une durée de 6 ans maximum.**

**Objectif :** accompagner vers le milieu ordinaire et/ou le dispositif adapté au jeune : Foyer de vie, ESAT, SAVS...